



Rupture conventionnelle ou licenciement économique

Par **Lolipop56**, le **23/09/2020 à 12:57**

BonjourrrrrEn chômage partiel de puis mars..l'activité de mon entreprise (aeronautique) ne reprend pas selon mon employeur.rnAu lieu du licenciement économique il me propose une rupture conventionnelle.rnSelon lui c'est pareil pour moi.(j'étais en cdi depuis 4 ans).rnAvec 2500 euro de prime de départ.rnJe ne trouve pas cela juste et équitable pour moi.rnQue me conseillez vous ?

Par **Lag0**, le **23/09/2020 à 13:18**

Bonjour,rnrnBien entendu, ce n'est pas du tout pareil !rnrnLa rupture coventionnelle n'a, de toute façon, pas vocation à remplacer un licenciement économique !!!

Par **Lolipop56**, le **23/09/2020 à 13:27**

Merci.rnIl me dit que la boîte coule....que le licenciement économique c'est trop long.rnBref he ne sais pas si je dois refuser ou négocier une plus grosse prime (c'est une ptt entreprise)

Par **Lag0**, le **23/09/2020 à 15:34**

Le licenciement économique ouvre certains droits pour le salarié que n'apporte pas la rupture conventionnelle !!!

Par **Lolipop56**, le **23/09/2020** à **16:31**

Merci. rnJe vais voir comment cela va evoluer si je refuse la rupture conventionnelle